

La Vesancière

N° 115 - XXX^e année

Avril 2026



*C'est l'Hirondelle
qui fait le Printemps*

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

« La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

Réception des prochains articles

jusqu'au 30 juin 2026

À la mairie ou auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Appel à votre contribution !

Afin de rendre la lecture de la Vesancière plus attractive, n'hésitez pas à nous faire partager vos témoignages, expériences, voyages, photos... ou autre. MERCI !

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2026

Vendredi 1 ^{er} mai	CLAV	début des parties de boules à 18 h
Jeudi 7 mai	APE	réception des plants
Samedi 16 mai	PEVV	fleurissement pyramide à 14h30
Lundi 25 mai	LES AMIS DE LA CHAPELLE	fête de la Pentecôte
Vendredi 29 mai	CLAV	sortie à Channaz
Samedi 27 juin	APE	kermesse
Dimanche 28 juin	CLAV	concours de boules à 9h
Samedi 4 juillet	MAIRIE / ASSOCIATIONS	fête du village à 19h
Dimanche 5 juillet	CLAV	pique-nique de fermeture à 12h



LE MOT DU MAIRE

Chères Vesancières, chers Vesanciers,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que s'ouvre cette nouvelle mandature. Une nouvelle équipe municipale s'est constituée, rassemblant des femmes et des hommes motivés, disponibles et profondément attachés à notre village. Depuis plusieurs semaines, chacun prend ses marques, découvre ses responsabilités et s'implique pour que nous puissions, collectivement, mener à bien les projets qui contribueront au bon développement de Vesancy.

Les commissions municipales vont désormais entrer pleinement dans leur travail. Elles constituent le cœur de notre fonctionnement communal : des espaces où l'on analyse, où l'on propose, où l'on construit. Leur mise en route marque le début concret de cette dynamique de mandat que nous souhaitons à la fois rigoureuse et tournée vers l'avenir.

Comme nous nous y étions engagé, nous mettons en place un comité consultatif dédié au Point Rencontre. Ce comité aura pour mission de réfléchir à l'avenir de ce lieu essentiel à la vie sociale du village. Nous recherchons cinq volontaires pour rejoindre les élus et contribuer à cette réflexion. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Sur le même principe, un comité consultatif sur la communication va également être constitué. Il aura pour objectif d'améliorer nos outils, nos supports et notre manière de partager l'information avec vous. Là encore, nous faisons appel aux habitants qui souhaitent s'impliquer. Plus de détails sur ces comités sont à retrouver dans la rubrique "Mairie" de ce numéro.

Par ailleurs, nous sommes heureux de relancer La Vesancière en édition trimestrielle, dès le début de cette mandature. Ce magazine communal est un lien précieux entre nous tous : un espace où l'on raconte, où l'on informe, où l'on met en valeur les initiatives locales. Nous invitons chaleureusement les habitants à y contribuer. Que vous souhaitiez partager une passion, présenter une activité, annoncer un événement, raconter un moment de vie ou simplement passer une annonce, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles pour les prochaines éditions.

Cette nouvelle période qui commence est l'occasion de réaffirmer notre volonté de travailler dans un esprit de transparence, de proximité et de dialogue. Vesancy est un village vivant, riche de ses habitants, de ses associations, de ses projets. Ensemble, nous avons l'opportunité de poursuivre son développement tout en préservant ce qui fait son identité et son charme.

Continuons à faire de Vesancy un village où il fait bon vivre, un village qui avance, un village qui rassemble.

Très chaleureusement,

Arnaud Maillard

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCE

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
Mardi de 14h30 à 19h
Permanence
du maire et des adjoints :
uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

Mail : mairie@vesancy.fr

Site : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Ambre Tencaramadon 25 oct. 2025
Petite-fille de Didier et Françoise Richard (Blanc)

Robin Grand Robbez 1^{er} mars 2026

Ayaz Gunes 13 mars 2026

Lény Long Dinet 26 mars 2026



Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 03 février et du 30 mars 2026

GESTION et ORGANISATION SUITE à l'INSTALLATION du NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Indemnités du maire et des adjoints

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints ;

Vu les arrêtés municipaux en date du 30 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mesdames SEILER, MEIGNIEN et Messieurs CONSANI et NOBILITATO adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que la population de la commune de Vesancy au 1^{er} janvier 2023 est de 520 habitants ;

Considérant que pour les communes de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 (indice majoré 835) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44.3 % soit 1820,96 ;

Considérant que pour les communes de 500 à 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 (indice majoré 835) de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77 % soit 483,81 ;

Considérant que Monsieur le Maire et les Adjoints ont émis le souhait de recevoir une indemnité moindre que celle prévue.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Tableau récapitulatif des indemnités versées au maire et aux adjoints

Fonction	Pourcentage de l'indice 1027	Montant mensuel brut (Valeur indice brut 1027 - IM 835)
Maire : MAILLARD Arnaud	44 ,3 %	1 820,96 €
M. le Maire souhaite ramener le taux à	24.33 %	Soit 1 000,09 €
1 ^{er} adjoint : SEILER Ghislaine	11,77 %	483,81 €
Taux ramené à	9,49 %	Soit 390,09 €
2 ^{ème} adjoint CONSANI Yannick	11,77 %	483,81 €
Taux ramené à	9,49 %	Soit 390,09 €
3 ^{ème} adjoint MEIGNIEN Maryse	11,77 %	483,81 €
Taux ramené à	9,49 %	Soit 390,09 €
4 ^{ème} adjoint NOBILITATO Lucas	11,77 %	483,81 €
Taux ramené à	9,49 %	Soit 390,09 €
Enveloppe totale par mois		3 756,20 €
Soit une enveloppe totale ramenée à		2 560,45 €

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

DE FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 1000,09 € Brut par mois avec effet au 20 mars 2026 et à 390,09 € Brut par mois et par adjoint avec effet au 1^{er} avril 2026.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

DE CHARGER M. le Maire d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Constitution des commissions communales permanentes et des comités consultatifs

Vu l'article L2121-22 du CGCT,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les commissions municipales permanentes et ce, pour la durée du mandat.

Il rappelle, qu'en vertu de l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée municipale.

Les commissions ne sont investies d'aucun pouvoir de décision, elles peuvent, en revanche, élaborer des rapports sur les affaires étudiées, émettre des avis et formulées des propositions.

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

ADMINISTRATION GENERALE FINANCE : SG / Election / Sécurité / Budget / Subvention / Contentieux	4	Ghislaine SEILER Maryse MEIGNIEN Louis LAMY Sarah GILLOT
PERSONNEL	4	Maryse MEIGNIEN Ghislaine SEILER Yannick CONSANI Lucas NOBILITATO
TRAVAUX / BÂTIMENT / VOI- RIE : Réseaux EDF - Télécom - Fibre - EP Aménagement divers	5	Yannick CONSANI Lucas NOBILITATO Damien Grenier Olivier JAGUENAUD Sarah GILLOT
URBANISME / PATRIMOINE / ENVIRONNEMENT	6	Yannick CONSANI Lucas NOBILITATO Damien Grenier Olivier JAGUENAUD Maxime LAC Céline MONTILLET
FETES / CEREMONIES / ANIMATIONS / VIE ASSOCIATIVE / ACTION SOCIALE / SOLIDARITE	6	Ghislaine SEILER Maryse MEIGNIEN Pascale BUTTNER Jessica FAUSTIN Céline MONTILLET Sarah GILLOT
SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	5	Maryse MEIGNIEN Pascale BUTTNER Olivier SCHMITT Jessica FAUSTIN Maxime LAC
CADRE DE VIE (Propreté, espace verts, fleurissement, mobilités douces, aménagements urbain...)	6	Lucas NOBILITATO Yannick CONSANI Pascale BUTTNER Damien GRENIER Laetitia BOVE Céline MONTILLET

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés :
CONSTITUE les commissions municipales permanentes,
PROCEDE à la désignation des membres (sachant que le Maire est président de droit de chaque commission) tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

CONSTITUTION DES COMITES CONSULTATIFS

Le Maire rappelle la différence avec les commissions communales. L'article L2143-2 du CGCT prévoit que « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. »

Le Maire en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un comité consultatif pour le devenir du **Point rencontre**.

La commission « Point Rencontre » aura pour mission d'accompagner la commune dans la définition, la conception et la mise en œuvre de cet espace. Elle sera chargée d'étudier les différentes destinations possibles du lieu, en tenant compte des besoins des habitants, des usages envisagés et des contraintes techniques ou budgétaires.

Elle élaborera également le cahier des charges nécessaire à la réalisation du projet, en précisant les objectifs, les fonctionnalités attendues, les aménagements à prévoir ainsi que les modalités de fonctionnement du futur espace.

Enfin, la commission mènera l'ensemble des travaux préparatoires jusqu'à la mise en place effective du Point Rencontre.

COMITE CONSULTATIF « POINT RENCONTRE »	5 élus + 5 exté- rieurs	Laetitia BOVE Jessica FAUSTIN Céline MONTILLET Maxime LAC Louis LAMY .
COMITE CONSULTATIF « COMMUNICATION »	3 élus + 3 exté- rieurs	Olivier SCHMITT Céline MONTILLET Sarah GILLOT Eliane JONKER (ext) Marie HERMANN (ext) .

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés :

CREEE les comités consultatifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus

PRECISE que le comité consultatif « point rencontre » est créé pour 24 mois

PRECISE que Mmes JONKER et HERMANN ont été suggérées pendant la séance mais sont à confirmer avec les concernées.

PROCEDERA à un appel aux administrés afin que des personnes extérieures au conseil municipal puissent travailler également sur les projets

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Titulaires (x3) :

Lucas NOBILITATO
Olivier JAGUENAUD
Sarah GILLOT

Suppléants (x3) :

- Jessica FAUSTIN
- Olivier SCHMITT
- Laetitia BOVE

Désignation des délégués aux différents organismes

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de nommer :

Candidat titulaire : **Arnaud MAILLARD**
Candidat suppléant : **Lucas NOBILITATO**

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de nommer :

Candidat titulaire : **Lucas NOBILITATO**
Candidat suppléant : **Pascale BUTTNER**

Correspondant Défense

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de nommer **Louis LAMY**.

Désignation de la liste des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID) proposée à l'administration fiscale

La liste présentera douze propositions pour les titulaires et douze pour les suppléants.

Les commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune et être familiarisés avec les circonstances locales.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés :

FIXE la liste des contribuables qui sera présentée au directeur des finances publiques.

FINANCE

Vote des taux d'imposition

Depuis 2023, les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, **THRS**, qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises,

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts ;

- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.).

Rappel des taux votés pour 2025

TFPB : 22,39 %

TFPNB : 38,69 %.

THRS : 14,35 %

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB, TFPNB et la THRS pour, respectivement à 22,39 %, 38,69 % et 14,35 % pour l'année 2026.
En effet, la municipalité ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition pour 2026.

URBANISME

Déclarations préalables

31 route de la Combette - pose de 2 panneaux photovoltaïques : *accord*

154 rue de la Fruitière - clôture : *accord*

Permis de construire

Rue du Château : création d'un parking privé avec abri : *refus*

PERSONNEL

Promotion interne

La loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est entrée en vigueur après sa publication au Journal officiel. Alors que près d'un tiers des secrétaires de mairie actuellement en poste seront à la retraite d'ici 2030 et que les employeurs territoriaux peinent à recruter sur ces postes pourtant fondamentaux au bon fonctionnement des communes et des services publics locaux, la loi adoptée par le Parlement doit permettre une revalorisation de ce métier et faciliter les recrutements futurs sur ces emplois. Renommés « secrétaires généraux de mairie », les agents exerçant ces fonctions ne pourront plus être recrutés en catégorie C mais uniquement en catégorie B ou A, selon la taille de la commune. La loi fait obligation aux maires des communes de moins de 3 500 habitants de nommer un secrétaire général de mairie (sauf si, dans les communes de plus de 2 000 habitants, a été nommé un directeur général des services).

Un « plan de requalification » est ouvert jusqu'au 31 décembre 2027 au bénéfice des agents exerçant les fonctions de secrétaire de mairie. Ainsi, au moyen d'une dérogation aux règles de droit commun de la promotion interne, qui prévoient le principe de quotas, les agents de catégorie C titulaires d'un grade d'avancement et remplissant les fonctions de secrétaire de mairie bénéficieront d'une promotion interne (en catégorie B) sans contingentement.

L'Agent qui occupe les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie depuis le 1^{er} décembre 2021, comptabilise donc 4 ans d'ancienneté et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial par la voie de promotion interne et promue en catégorie B en date du 1^{er} janvier 2026.

Stagiairisation de l'Adjoint Administratif

Madame MEIGNIEN informe les membres du Conseil Municipal que le CDD de l'actuelle agente en charge de l'accueil et renfort périscolaire arrive à échéance le 30 avril 2026. La durée hebdoma-

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

taire de travail est de 33 heures. Mme MEIGNIEN précise que l'agente a donné toute satisfaction lors de son CDD d'une année et propose de la NOMMER fonctionnaire stagiaire à compter du 1^{er} mai 2026. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de stagiatiser à compter du 01/05/2026 l'agent d'accueil à temps non complet représentant 33h de travail par semaine

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail

PRECISE que les crédits suffisants seront prévus au budget

Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité

Le Maire explique que l'agent technique polyvalent en charge de la garderie périscolaire et entretien des locaux a octroyé un temps partiel thérapeutique depuis le 26 mars 2026, que ce temps partiel a de forte chance d'être reconduit. Que le contrat de cet agent arrive à échéance le 31 août 2026.

Pour pallier aux absences de l'agent et anticiper le recrutement,

Il est proposé au conseil municipal de créer :

- un **nouveau poste de vacataire**

- **d'ouvrir un poste d'adjoint technique polyvalent supplémentaire.**

Une offre de recrutement sera lancée pour les postes.

Il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois de la commune en précisant 2 postes d'Agent technique polyvalent.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE DE CREER un poste supplémentaire d'agent technique polyvalent à temps non complet afin de lancer le recrutement.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} avril 2026.

DE CREER un poste supplémentaire de Vacataire

AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

DIVERS

Fête du village du samedi 4 juillet 2026 : une réunion de préparation, ouverte à tous les bénévoles sera tenue le mardi 21 avril à 20h00 à la salle Laforêt.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'angle « Mairie », sur les panneaux d'affichage ainsi que sur Panneau Pocket.



Pour un village propre,

ramassez les crottes de votre chien !

C'est un geste simple, rapide et citoyen

Gardons le village agréable pour tous.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Appel à candidature pour le comité consultatif "Point rencontre" et le comité consultatif "Communication"

Le comité « Point Rencontre » aura pour mission d'accompagner la commune dans la définition, la conception et la mise en œuvre de cet espace. Elle sera chargée d'étudier les différentes destinations possibles du lieu, en tenant compte des besoins des habitants, des usages envisagés et des contraintes techniques ou budgétaires.

Elle élaborera également le cahier des charges nécessaire à la réalisation du projet, en précisant les objectifs, les fonctionnalités attendues, les aménagements à prévoir ainsi que les modalités de fonctionnement du futur espace.

Enfin, la commission mènera l'ensemble des travaux préparatoires jusqu'à la mise en place effective du Point Rencontre.

Nous recherchons 5 volontaires prêts à s'engager.

Le comité « Communication » aura pour mission de renforcer le lien entre la municipalité et les habitants, en proposant des pratiques, outils et supports permettant une information claire, accessible, régulière et adaptée aux besoins du village.

Il agit comme un espace de réflexion collective, où habitants et élus coconstruisent une communication moderne, bienveillante et cohérente avec l'identité de Vesancy.

Nous recherchons 1 volontaire prêt à s'engager.

Les habitants intéressés pour participer à un comité consultatif sont invités à se faire connaître auprès de la mairie, par mail (mairie@vesancy.fr) ou directement à l'accueil, en indiquant leurs motivations et leur intérêt pour le comité choisi.

Inscriptions scolaires et périscolaires

2026–2027

Pour les enfants nés en 2023 et les nouveaux élèves, les inscriptions scolaires se font en complétant le dossier d'inscription, soit en mairie, soit sur la page d'accueil du site internet de l'école :

www.ecole-de-vesancy.etab.ac-lyon.fr

Date limite du retour des dossiers : **fin avril 2026**

Pour les inscriptions périscolaires, les documents sont à retirer en mairie et à retourner **avant fin juin 2026**



Danger : **Frelon asiatique à pattes jaunes** (*Vespa velutina nigrithorax*)

Prédateur redoutable de tout type d'insectes pollinisateurs, le frelon à pattes jaunes, une des espèces de frelons asiatiques envahissantes, a conquis le Pays de Gex. Ils aiment aussi le sucre, le nectar des fleurs et les fruits murs.

Plusieurs nids ont été détruits (+ de 40 en 2025) mais d'autres découverts trop tardivement (+ de 40 aussi) n'ont pu être détruits avant dissémination des fondatrices. Ces dernières, futures reines généreront de nombreux nouveaux nids l'année suivante.

Si ce frelon n'est pas agressif envers l'homme lorsqu'il est isolé, il est cependant **dangereux à proximité de son nid**. Comme pour les insectes « piqueurs », mieux vaut rester à 5 mètres de distance. Il s'établit volontiers en zone urbaine et péri-urbaine.

Frelon asiatique, le reconnaître



Critères d'identification du frelon à pattes jaunes :

Sa taille est de 3 à 3,5 cm, il est à dominante noire et ses pattes ont l'extrémité jaune.

Il comporte une large bande orangée sur son abdomen, sa tête est noire et son visage orangé.

Il est plus petit que le frelon européen, *Vespa crabro*, environ 4 cm, qui est à dominante rousse avec abdomen jaune et dessins noirs

Lutte contre ce nuisible :

- **Au printemps** (fin mars à juin) la fondatrice (nouvelle reine) construit son nid (dit primaire) tout d'abord de petite taille (le nid débutant à la taille d'une balle de ping-pong) puis plus important, dans un endroit calme : à hauteur d'homme dans les haies, sous un appentis, une soupenne et abris divers, parfois près du sol.
- **En juillet**, la colonie migre dans le 2ème nid (dit secondaire) : de beaucoup plus grande taille (jusqu'à 1 m de diamètre et contenir plus de 2000 insectes), établi généralement au sommet de grands arbres (difficile à voir), parfois au sol. A ce stade, le danger est important. **N'essayez jamais de le détruire vous-même, c'est une affaire de spécialiste !**

Dès le printemps, il est primordial de reconnaître le frelon à pattes jaunes, rechercher un nid éventuel, le signaler avec photos à l'appui quand possible. Dès aout jusqu'à l'arrivée de l'hiver, les nids plus importants sont à repérer aussi et signaler avant que ses plusieurs centaines de futures fondatrices ne se dispersent.

Des pièges **spéciaux et très sélectifs** (ils permettent aux autres insectes : guêpes, abeilles, mouches...de ressortir) avec appâts (du commerce ou préparer un **mélange maison** (1/3 bière – 1/3 vin blanc – 1/3 sirop) peuvent être utilisés par les particuliers importunés.

Si vous pensez avoir identifié un nid de frelon asiatique, il est un acte citoyen de le signaler à l'adresse dédiée : www.frelonsasiatiques.fr (où trouver d'autres informations), éventuellement à la mairie ou à un apiculteur de votre connaissance.

LUNDI DE PENTECÔTE

25 mai 2026

Association

« Les Amis de la Chapelle de Riantmont »



Chaque lundi de Pentecôte, l'Association des Amis de la Chapelle, avec la Paroisse organisent le traditionnel pèlerinage à la Chapelle de RIANTMONT.

Le programme du lundi 25 mai 2026 est le suivant :

Beau Temps :

10 h 15, départ de la procession devant l'église de Vesancy, direction la Chapelle

11 h, Messe aux abords de la Chapelle

suivie du pique-nique tiré des sacs

une vente de sandwiches, pâtisseries « maison » et boissons aura lieu sur place. (Les personnes qui désirent offrir une pâtisserie « maison » peuvent les déposer ce lundi 25 mai avant 9 h au Château)

Pluie :

Messe à 11 h à l'Eglise de Vesancy.

Vente de pâtisseries, sous le préau de l'école, à proximité de l'Eglise.

Une tombola est organisée au profit de l'association pour l'entretien de la Chapelle et de l'Eglise de Vesancy.

Les membres de l'association vous proposeront, à votre domicile, les billets de cette tombola (2.50 € le billet). Le tirage aura lieu mi-juin et chaque lot sera remis aux heureux gagnants.

Merci d'avance pour votre soutien, votre aide et votre bon accueil.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Association des
parents d'élèves
Vesancy

APE - ÉVÉNEMENTS



Les dates clés

7 mai: réception des plants
(producteur Verdonnet)

27 juin: Kermesse

5 septembre: Paella



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Commande de PLANTS



RAPPEL :

Date limite de réception des commandes : **vendredi 24 avril 2026**

Retrait des commandes : **jeudi 7 mai - place du Château de 16h à 17h**

Cette année, l'Association des Parents d'Élèves a relevé un nouveau défi en organisant, pour la toute première fois, un carnaval.

Malgré une météo capricieuse, l'événement a rassemblé de nombreux enfants venus partager un moment festif et convivial. Petits et grands ont pu profiter d'un bel après-midi rythmé par : un défilé sur tapis rouge pour admirer les costumes, atelier maquillage, et, bien sûr, un goûter. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à se retrouver et à jouer ensemble, tous déguisés pour l'occasion.

L'APE poursuit sur sa lancée avec ses prochaines actions. La vente de plants est désormais ouverte : les bons de commande ont été distribués dans les boîtes aux lettres. N'hésitez pas à participer !

En parallèle, nous préparons déjà la fin d'année avec enthousiasme : la 3^e kermesse de l'association est en cours d'organisation. Toute l'équipe est actuellement en pleine réflexion pour imaginer une journée festive, riche en animations et en surprises. Nous aurons également besoin de l'aide précieuse de parents bénévoles le jour J pour faire de cet événement une belle réussite.

Nous vous attendons nombreux pour la kermesse 2026 ! Au programme : repas, animations tout au long de la journée et, surtout, de beaux moments de partage.

À très bientôt !



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Lors de l'assemblée générale du CLAV qui s'est tenue le mercredi 11 mars dernier, il a été procédé à un renouvellement du bureau comme suit :

Sortante : **Jacqueline Chetot**

Entrant : **Jean-François Spyse**

Le bureau se compose désormais ainsi :

Présidente : **Maryse Meignien**, secrétaire : **Joëlle Mugnier**, trésorière : **Eliane Jonker**

Autres membres : **Lisbeth Ducret**, **Brigitte Billion**, **Marie-Josèphe Trugeon**, **Myriam Mercier**, **Eric Ducret** et **Jean-François Spyse**.

Au nom du bureau, la présidente a remercié Jacqueline pour son implication au sein du CLAV et a souhaité la bienvenue à Jean-François Spyse.

Merci également à tous ceux qui ont renouvelé leur cotisation 2026 de 20 €.

Pour ceux qui veulent le faire par virement, voici les coordonnées :

(IBAN) FR76 1780 6004 9062 2643 6818 495

(BIC) AGRIFRPPP878

Vous pouvez également envoyer ou déposer un chèque dans la boîte aux lettres d'Eliane Jonker au 393 rue du Château 01170 VESANCY.

La date limite est le 30 mai 2026.



En ce lundi de Pâques 6 avril, sous un soleil radieux, c'est derrière le château que se déroulait **la chasse aux œufs** en chocolat. De nombreux enfants étaient au rendez-vous et la récolte s'est révélée généreuse et très gourmande.

A l'année prochaine !



PARTIES DE BOULES / APERO

Vendredi 1^{er} mai 2026

à partir de 18h

Puis tous les vendredis selon la météo



CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Sortie à LAVOURS / CHANNAZ

Vendredi 29 MAI 2026

Dans la matinée,

Visite de la cuivrerie du Bugey

Déjeuner (cuisses de grenouilles ou ballotine de dinde)

Dans l'après midi

Croisière sur le Rhône canalisé, le canal de Savières et le nord du lac du Bourget,

Visite libre de Channaz, la petite Venise de Savoie

80 € tout compris

INSCRIPTIONS AVANT LE 10 MAI

Auprès des membres du bureau :

Maryse : 06 72 79 29 92 ou Lisbeth : 06 33 88 67 97

Joëlle : 06 86 18 56 24 ou Eliane : 06 88 57 52 15...

Ouvert à tous

CONCOURS DE BOULES

Dimanche 28 juin 2026

organisé par le CLAV et la Société de chasse



inscriptions dès 9h

début des parties à 10 h

buvette et repas champêtre (10€)



Pique-nique de fermeture

Dimanche 5 juillet 2026

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

A la suite de l'**assemblée générale** de PEVV qui s'est tenue le mercredi 18 mars 2026 nous remercions tous ceux qui ont renouvelé leur cotisation 2026 de 20 €.

Rappel de la composition du comité :

Président : **Yannick Consani**

Vice-présidente : **Valérie Ducret**

Secrétaire : **Cathy Jewell**

Trésorière : **Eliane Jonker**

Administrateur du site pevv.fr : **Nicolas Ellis**

Joël Nicklès en tant qu'animateur de la Marche Nordique participera à nos réunions.



Pour ceux qui veulent renouveler leur cotisation par virement, voici les coordonnées :

FR76 1780 6004 9062 2643 6818 495

(BIC) AGRIFRPP 878

Vous pouvez également envoyer ou déposer un chèque dans la boîte aux lettres d'Eliane Jonker au 393 rue du Château 01170 VESANCY. La date limite est le 30 mai 2026.

Le nettoyage de printemps du samedi 28 avril 2026



Par une belle matinée ensoleillée, une bonne trentaine de bénévoles répartis en équipes ont arpenté les bords des routes pour traquer les détritrus. Une récolte phénoménale de canettes et de bouteilles de bière furent ramassées avec de nombreux autres déchets qui polluent les fossés. Par contre, en cette saison, certains ont trouvé des morilles et

d'autres ont trouvé un coffre fort, certes, mais vide.

Un grand merci à tous les bénévoles !



Samedi 16 mai 2026 à 14h30

Fleurissement de la pyramide et décoration du square en bas du cimetière.

Un appel sera lancé aux bénévoles pour venir l'arroser à tour de rôle durant les mois d'été.

YOGA HARMONY VESANCY

Une nouvelle aventure commence !

Je suis Alejandra, grande amoureuse de la nature, de la montagne, du sport et du bien-être en général. Il y a plus de huit ans, j'ai découvert le yoga comme un complément à mes activités sportives et, sans m'en rendre compte, je suis devenue une véritable passionnée. J'y ai découvert les bienfaits à la fois physiques et mentaux, et c'est grâce à ma professeure de yoga que j'ai décidé de suivre une formation d'enseignante à Bali. Je suis ainsi revenue à ma première vocation : l'éducation et le partage.



Au départ, je donnais des cours à mes amis et collègues. Peu à peu, une petite communauté s'est formée et agrandie naturellement, simplement. Lorsque je me suis installée à Vesancy, l'envie de partager cette pratique dans ma nouvelle commune s'est imposée comme une évidence : transmettre, à mon tour, tout ce que le yoga m'a apporté.

En février 2024, j'ai franchi timidement la porte du Club Loisirs Amitiés de Vesancy (CLAV) pour me présenter et proposer de donner des cours à travers l'association. C'est ainsi que l'aventure a commencé.

Nous avons débuté avec quatre pratiquants, puis, grâce au bouche-à-oreille, le groupe s'est progressivement agrandi. Aujourd'hui, nous accueillons des femmes, des hommes, des jeunes, des moins jeunes (jusqu'à 85 ans !), des actifs, des retraités, etc. Pour marquer la fin de ce premier volet, nous avons organisé un atelier de yoga de trois heures le 29 mars dernier. Au programme : *pranayama*, postures de base, compréhension de l'activation du corps et le *nidra yoga*. Malgré quelques hésitations au départ sur la durée de cet atelier, l'enthousiasme et la bonne humeur étaient au rendez-vous ; après un moment convivial autour d'un pique-nique, la question unanime a été : « *Quand est le prochain atelier ?* »



L'énergie, la motivation et la régularité des participants ont fait naître en moi l'envie d'aller plus loin : créer une association dédiée au yoga afin de continuer à partager les bienfaits de sa pratique, tant sur le plan physique que spirituel.



Aujourd'hui, avec plus de 20 participants, je suis heureuse de vous annoncer la création de **Yoga Harmony Vesancy**. A compter du 23 avril 2026, les cours auront lieu tous les jeudis de 18h30 à 19h30, dans la salle Balthazar. Nous y travaillerons la mobilité, la respiration, les *asanas* et leurs fondamentaux, dans le respect du rythme de chacun.

Je tiens à adresser un remerciement tout particulier au CLAV pour m'avoir chaleureusement ouvert ses portes et permis de lancer cette belle aventure, ainsi qu'à la mairie de Vesancy pour son soutien et sa confiance.

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, n'hésitez pas à nous contacter.
Rejoignez-nous pour un moment de détente, de respiration et de partage !

L'équipe Yoga Harmony Vesancy

Yoga Harmony Vesancy

Association loi 1901

📍 Vesancy – 01170

✉ yogaharmony.vesancy@gmail.com / (+41)78.914.71.52 (WhatsApp)

🧘♀️ Cours de yoga & bien-être



ANNONCE ANNONCE ANNONCE ANNONCE



Une activité à proposer, un service à rendre, une recette à partager, besoin d'un coup de main, envie d'apprendre ou d'enseigner ...?

Cet espace est là pour vous.

Partagez vos initiatives, vos projets, vos annonces...

Recherche local pour atelier artisanat

Habitant de Vesancy, formé notamment auprès des Compagnons du Devoir, je recherche un espace (atelier, grange, hangar) pour installer et utiliser du matériel de fabrication.

Activités envisagées : travail du bois (mobilier, menuiserie en siége), avec ouverture à des pratiques artisanales comme le vitrail ou la poterie.

Projet évolutif pouvant, à terme, devenir un lieu d'échange et de partage autour des savoir-faire manuels.

Sérieux, soigneux et attentif au respect des lieux (sécurité, bruit, propreté).

Ouvert à différentes solutions : location, partage d'espace ou partenariat.

Victor Duterme

Tel . 06.79.02.38.46

Victor.duterme@gmail.com

RECETTE APERO

Tapenade olive

200g olives noires dénoyautées

2 petites gousses d'ail

12 câpres

5 anchois

3 cuillères à soupe d'huile d'olive

Mixer les ingrédients de chaque tapenade et laisser reposer au moins 30 minutes au frais avant de préparer vos toasts.

Conserver le reste au frais dans un récipient en verre hermétique



Vesancy en Fête

Samedi 4 juillet 2026



Spectacle lumineux



Food trucks
GRAND choix



Châteaux
gonflables



Orchestre

Buvette